

(francese)

Victime: Que faire

Avez-vous subi une agression, une infraction contre votre intégrité?

Conseils utiles sur comment procéder:

la protection

- faire intervenir la Police;
- s'assurer la protection (possible substitution de la serrure, accompagnement dans les déplacements, hébergement auprès d'une maison de protection pour femmes);
- chercher de l'aide auprès des amis ou chez des voisins/chez des connaissances, etc.);
- dénoncer les faits: déposer plainte.

les soins médicaux

- consulter le plus vite possible un médecin (les urgences des hôpitaux ou un médecin privé) pour recevoir les soins nécessaires et certifier la violence subie: les traces physiques peuvent disparaître très vite!
- le certificat médical peut représenter une preuve essentielle dans une éventuelle procédure judiciaire.

comment chercher de l'aide

- prendre contact avec le Service pour l'aide aux victimes LAVI dont les adresses sont fournies par la Police;
- l'important est de ne pas rester seuls avec sa propre souffrance mais de pouvoir en parler avec une personne de confiance ou un professionnel et planifier les étapes successives à l'agression (hébergement, mesures de sécurité pour soi et pour les enfants, aspects financiers et légaux, évaluation de l'opportunité de déposer plainte).

l'acquisition des preuves

- s'assurer que le certificat médical mentionne dans les détails les lésions physiques et l'état psychique;
- conserver et non laver les vêtements portés lors de l'agression (physique ou sexuelle), ainsi que chaque trace laissée sur votre corps (ne pas se laver si possible);
- ne pas effacer les traces sur le lieu et sur les objets où est survenue l'agression;
- conserver les messages (sms; e-mails, enregistrements etc.);
- noter l'identité d'éventuels témoins.